

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE.

Le dimanche 20 février, M. l'abbé Fayet a parlé de la prière, sujet qu'ont traité plus d'une fois nos grands maîtres de la chaire.

La division de son discours était simple et naturelle, la toute-puissance de la prière ici-bas, et dans l'ordre temporel et dans l'ordre spirituel, dans les événements du monde extérieur comme dans les événements du monde moral.

Tout ce qu'on appelle phénomène naturel est l'ouvrage de Dieu et le produit des lois qu'il a établies.

Or, de toutes ces lois, la plus haute et la plus frappante c'est le rang suprême que l'homme occupe dans cet univers. Tous les êtres avec lesquels l'homme peut entrer en communication se rapportent à son existence, à sa durée et à ses besoins. Le ciel, la terre, les éléments, les animaux sont appelés tout à tous à le servir, à conserver et à embellir sa vie. Il les maîtrise, il les dompte, il les assouplit, il les mêle ou les divise suivant ses besoins, et même quelquefois selon ses caprices. Roi de la terre, il la couvre à son gré de villes, de palais, de chemins, de forêts et de maisons. Roi de la mer, il se balance sur ses abîmes, il se joue au milieu de ses orages, il pose des digues à sa furie, il pille ses trésors, et il ordonne à ses vagues écumanes de servir de route à ses découvertes. Roi des animaux, il leur commande de le servir, de l'amuser ou de disparaître. Roi des éléments, la lumière, le feu, l'air et l'eau, instrumens dociles de son génie, se laissent emprisonner, composer et décomposer pour l'agrément de sa vie, le progrès de ses sciences et la gloire de ses travaux. Il est la cause finale de l'univers matériel, et la seconde majesté de la nature.

Innocent, l'homme avait droit à ce que toute la nature le servit à genoux ; coupable, c'est autre chose. Mais, dans son état de chute, il lui sera laissé un moyen de domination assorti à sa condition. Il recevra de la prière le sceptre qu'il avait perdu par le péché.

L'homme peut tout ce qu'il veut, dites-vous quelquefois. Oui, l'homme qui prie ; car alors sa volonté, unie à la toute-puissante volonté de Dieu, dispose des moyens d'action et de salut dont Dieu dispose lui-même. Comme un aimant irresistible, elle attire et détache des lois ordinaires de la nature tous les effets utiles dans nos besoins, et repousse tous ceux qui nous seraient funestes. Et lorsqu'une sainteté consommée a fait disparaître jusqu'aux plus légères traces de fragilité ; lorsque la volonté humaine se perd et se confond par l'amour dans la divine volonté, la prière non-seulement fait plier sous elle toutes les forces aveugles de la matière, mais encore va suspendre jusqu'à l'action des lois en apparence les plus inflexibles. La prière d'un Moïse ouvre la mer et force les rochers à donner des eaux vives. La prière d'un Josué étonne le soleil obligé d'obéir à la voix d'un homme. La prière d'un Elie fait pleuvoir les eaux rafraîchissantes sur une terre altérée longtemps et brûlée par une ardente chaleur. Plus près de nous, la prière de douze pauvres pêcheurs fait marcher les paralytiques, entendre les sourds, ouvrir les yeux des aveugles, ressuscite les morts et brise toutes les lois du monde des esprits, plus dures et plus fortes que les lois du monde des corps...

Aussi cette grande loi de la prière a-t-elle régné sur toutes les nations, sans distinction de Grecs et de Barbares, parce qu'elle était écrite sur tous les événements de la vie. Elle présidait à la naissance, au mariage, au trépas ; elle scellait les contrats et les alliances ; elle sanctionnait toutes les lois. Elle appelait aux mêmes temples toutes les grandeurs et toutes les faiblesses, les bergers comme les rois. Elle ouvrait et fermait la guerre. Toujours et partout les grandes assemblées des Etats, les grands corps de magistrature, à genoux et la prière sur les lèvres, invoquaient sur leurs travaux la protection du Dieu des empires ; les arts et métiers avaient leurs jours de prière comme leurs jours de travail, et la prière à l'aube du jour montait au ciel du sein de chaque famille, et consacrait le repas que l'homme donnait à ses membres lassés du poids du jour et de la chaleur. L'importance de la loi de la prière était si universellement sentie, que tous les gouvernemens, pour la mieux observer, et de crainte qu'elle ne fût oubliée dans certaines familles, avaient fait de la prière un établissement public et une institution nationale. Ils lui avaient consacré des maisons et des terres ; ils avaient choisi dans l'Etat des hommes à part qu'ils dispensaient de tout autre service, pour les consacrer uniquement à la prière et la nuit et le jour, n'ignorant pas que, cette grande loi étant religieusement observée, il s'ensuivrait l'accomplissement de toutes les autres.

Hier encore la prière était le premier besoin du monde, la plus forte

colonne des sociétés ; et aujourd'hui commence l'histoire des peuples qui ne prient pas, qui insultent à la prière, et qui demandent, avec un sourire amer, à quoi servent les gens qui prient. Vous l'apprendrez par l'expérience, M. F., si la raison et la foi sont impuissantes à vous l'enseigner. Vous ne violerez pas impunément les lois de votre nature. Voyez-vous déjà les lieux où l'on ne prie plus, où le temple est fermé et où personne ne viendrait se prosterner s'il était ouvert ; où les classes inférieures, privées de tout secours spirituel, n'ont plus pour régie que la vie animale, pour guide que la voix du vice ; où les repaires de la débauche sont les seuls temples, des chants obscènes les seules prières ; où l'enfance, quelquefois dressée au crime et toujours nourrie dans la corruption, n'apprend que par le blasphème qu'il y a quelque chose qu'on nomme Dieu ; où, parvenu au terme de sa hideuse carrière, l'homme ne trouve en lui-même ni une idée d'avenir, ni une espérance du ciel, ni un souvenir d'innocence ? Voyez-vous l'affreuse ignominie où tombe l'homme qui ne prie plus ? Comprenez-vous ce que seront dans peu d'années, ces vastes populations ainsi dégradées, tantôt assoupies comme d'une lourde ivresse, tantôt agitées de mouvemens terribles quand leurs passions viendront à fermenter ? O Dieu des miséricordes, éloignez, éloignez de nos yeux le triste tableau de ce sombre avenir !

Dans la seconde partie, l'orateur a prouvé que la prière est la première loi, et le premier besoin de l'homme dans l'ordre spirituel.

Pour accomplir ses magnifiques destinées, l'homme a besoin de lumières ? Mais où puiser ces lumières absolument nécessaires ? Dans les livres ? Mais les livres combattent les livres ; et tout lire, tout comparer est une entreprise insensée. Dans le raisonnement et la discussion ? Mais nous raisonnons et nous discutons autant qu'il y a d'heures dans la course du soleil, rien n'est encore convenu, et nous n'avons appris qu'à douter. Prions, prions, et la connaissance de Dieu, la fin de l'homme, le but de la société, le mélange des bons et des méchants, la suffisance des clarités de la religion, la nécessité de ses ombres, la divine autorité de l'Eglise nous seront révélés par la prière.

Mais eût-il toutes les lumières désirables pour connaître le bien, l'homme abandonné à lui-même manque de force et de courage pour le pratiquer. Tout acte de vertu est un sacrifice ; il suppose un violent effort contre nous-mêmes, et la victoire n'est que le fruit du combat. Or, notre volonté, affaiblie et brisée comme un soldat mutilé par le fer, succombe aisément dans cette lutte acharnée. C'est en priant qu'on résiste à la plus violente tentation.

Où est l'orgueil que la prière n'ait point dompté, les penchans qu'elle n'ait point réprimés, les renoncemens et les mortifications austères qu'elle n'ait point rendus faciles, les sacrifices qu'elle n'ait point adoucis jusqu'à les rendre aimables ? Et qui pourrait en être surpris ? Elle verse doucement dans le cœur un amour qui absorbe tous les amours, et qui, donnant à nos affections un objet éternel, une immortelle beauté, les dégage entièrement de ces liens terrestres où elles s'agitent éperdues au milieu des créatures qui ne peuvent les rassasier. Alors l'ambition n'aspire qu'à posséder le ciel, l'orgueil qu'à se rapprocher de Dieu par une sainteté semblable à la sienne ; la haine n'a d'autre objet que le mal ; et nos passions, prenant des ailes, planent sur un monde où elles ne pourraient se reposer qu'en se souillant, et soutiennent notre âme dans ces régions pures, élevées, où elle ne respire que l'air de l'immortalité...

C'est surtout pour nous consoler dans nos afflictions que la prière est toute puissante. Alors que les entreprises ont toutes échoué, que le jour baisse, qu'il fait nuit dans les pensées, que quelque chose de poignant et d'amer pique et déchire le cœur ; alors que les projets de félicité, épuisés d'avenir, s'endorment dans une fatigue stérile ; qu'un dégoût invincible et du monde, et des autres, et de soi-même a envahi toutes les profondeurs de l'homme ; que les plaisirs coulent sur les passions comme sur le marbre ; que l'âme, irritée contre les sens qui l'ont trompée, les méprise comme une vile boue, et que les sens n'osent plus demander à l'âme épuisée de nouvelles jouissances ; alors que cette âme et ce corps parlent sourdement de se séparer comme deux époux deshonorés l'un par l'autre, et dont l'union fait le supplice... ô lois humaines, opinion plus forte que les lois, philanthropie, sociétés savantes, je vous adjure, versez une seule goutte de consolation dans l'âme de cet infortuné ! Arrachez de son esprit l'affreux dessein où il est de se détruire ! Quelle honte, quelle ignominie, si après tant de découvertes, après tant de réformes, après tant de promesses, le désespoir devenu populaire al-

ait laisser sur cette terre, par vous affranchie des superstitions, pour tout monument à la postérité, les cadavres et les ossemens de vos suicides ! Hâtez-vous donc, car le bruit lugubre des morts volontaires retentit d'un bout du royaume à l'autre, et le manteau de votre civilisation est taché de sang... O sainte loi de la prière, divine et céleste consolatrice des pauvres mortels, ils vous ont rejetée avec dégoût, ils vous ont tournée en dérision dans leurs salons et sur leurs théâtres ! Ah ! revenez parmi nous, soyez la compagne fidèle de nos travaux, la lumière de nos entreprises, la sauvegarde de nos enfans, le témoin de nos joies, la consolatrice de nos douleurs, et la couronne de notre vie."



BULLETIN.

Nouvelles d'Europe: Agitation en Irlande; Progrès du Catholicisme en Angleterre; Conversions en France; Réclamation protestante; Iles-Marquises; Tunnel sous-marin.—Fête de St. Jean-Baptiste au Mont St. Hilaire.—Le Missionary Record.

Nous avons reçu une partie de nos journaux d'Europe. Sans contredit la nouvelle la plus importante, sinon la seule importante, est celle de l'agitation en Irlande. Tous les journaux d'Angleterre et de France s'en préoccupent vivement, et en parlent suivant leurs sympathies politiques et religieuses. Les journaux tories et protestans condamnent en termes violens O'Connell et en prennent occasion d'injurier les papistes. Ils se font fort de réduire de nouveau cette pauvre Irlande, qui tant de fois déjà essaya de soulever et de jeter loin d'elle le poids qui l'opprime, et qui toujours est retombée brisée, anéantie par ses pénibles efforts. Ils ne trouvent rien de mieux que de lui rappeler les époques sanglantes où elle éprouva toutes les horreurs des réactions qui suivirent ses tentatives d'émancipation. Au lieu de paroles de conciliation, on montre à ce malheureux peuple aigri par une oppression de plusieurs siècles, des canons, des soldats et des vaisseaux, qui le tiendront dans les fers s'il ne se résigne à les porter de bonne grâce. Tous les journaux d'Angleterre et de France ne doutent pas qu'il n'en advienne ainsi si l'Irlande poursuit son opposition. Ce ne seront pas des concessions et des arrangemens favorables qu'obtiendra l'Irlande, mais quelques régimens de dragons de plus, et peut-être une loi martiale pour longtems. Les whigs protestans, au dire des journaux tories, sont ligués avec ces derniers contre le mouvement de l'Irlande, en sorte qu'il y a peu d'espoir à voir O'Connell sortir heureux de son audacieuse entreprise. Les feuilles irlandaises tiennent, comme on le pense bien, un autre langage, et leur confiance dans leurs moyens paraît sans bornes. Pour nous nous ne préjurerons pas les conséquences d'un événement qui dépend de tant d'éventualités diverses. Nous faisons des vœux pour voir l'Irlande heureuse et libre sous le double rapport politique et religieux ; mais nous voyons dans l'insurrection qui se prépare tant de maux sans compensation, que nous aurions préféré qu'on attendît du tems, des moyens parlementaires et constitutionnels, et de la justice de Dieu qui ne manque jamais aux nations le redressement des griefs qu'on semble demander aux armes et à la violence.

Les conversions en Angleterre se multiplient de plus en plus. Les conférences qui eurent lieu dans la plupart des églises catholiques ont ramené dans le sein de l'église une foule de protestans de bonne foi qui n'attendaient que la lumière de la vraie foi pour s'y rendre et l'embrasser. Rien n'empêche plus d'espérer qu'avant qu'il soit longtems cette intéressante contrée ne soit rendue à la foi de ses pères, de ses bienfaiteurs, de ceux qui l'ont couronnée de ses magnifiques monumens religieux, de ces établissemens consacrés à la charité, aux lettres et aux arts; et dont l'hérésie a eu le déplorable malheur d'en faire des œuvres mortes et inutiles. Le peuple dans ces beaux jours du catholicisme ne mourait pas de faim à côté d'une aristocratie et d'un clergé regorgeant d'or et de richesses: il y avait moins d'abondance dans certaines maisons, moins de machines produisant de l'or, moins d'industrie et de richesse nominale; il n'y avait pas de chemins de fer ni de taxe des pauvres; mais il y avait des asiles où le pauvre était traité et secouru comme un frère; il y avait des maisons où des moines et des prêtres menaient une vie de privations et de souffrances pour secourir un plus grand nombre de malheureux; il y avait des temples qui coûtaient plus de siècles d'argent, et qui étaient sans cesse ouverts à la prière et à la consolation; il y avait des œuvres, parce qu'il y avait une religion qui a de puissans moyens pour les garder; il y avait du bonheur pour tous. On le comprend, on le comprend déjà: et avec un esprit positif et calculateur comme celui du peuple anglais il suffira d'exposer les doctrines catholiques, les conséquences

nécessaires du catholicisme pour ramener à lui tous les hommes de bonne volonté et de bonne foi.

Les conversions du protestantisme et même du judaïsme au catholicisme se sont aussi remarquer en France et dans les autres contrées de l'Europe. Les instructions du carême ont produit partout des fruits abondans de salut, bien plus abondans encore que les années précédentes; et ce qu'il y a d'heureux c'est que le retour aux pratiques religieuses se fait remarquer surtout dans la haute classe et chez les personnes instruites, dans les écoles polytechnique, de droit, de médecine de Paris et des provinces.

Un grand nombre de membres des consistoires protestans ont adressé à la chambre des députés une réclamation et une sorte de protestation contre la fermeture, par autorité légale, d'un temple protestant ouvert par un ministre, sans autorité préalable. Quelques membres de la chambre ont appuyé cette réclamation l'envisageant sous le rapport d'une mesure de liberté générale à accorder à tous les cultes; le rapporteur et le ministre des cultes l'ont combattue, et il fut passé à l'ordre du jour à une grande majorité.

La nouvelle du massacre du gouverneur des Iles Marquises et de ses compagnons, semblerait controuvée si on en juge par ce que disent les journaux français. On avait reçu au ministère des nouvelles des Iles Marquises des 21 et 27 septembre, et du 30 octobre, et de Lima du 19 janvier. Dans ces dépêches il n'était nullement question de cette catastrophe. Or d'après les journaux anglais elle avait eu lieu le 23 octobre. Le doute sur la vérité du fait ne pourra exister bien longtems, et nous espérons que les informations seront favorables.

Un journal belge annonce très sérieusement qu'il est question de creuser un tunnel sous-marin de Douvres à Calais; que l'exécution en est facile, et que les dépenses ne dépasseront pas le triple de celles qu'a coûtées le tunnel de la Tamise. Qui empêcherait après cela de creuser un tunnel de Liverpool ou du Havre à New-York, à l'usage des voyageurs qui redoutent le mal de mer? Ainsi on a inventé des bateaux à vapeur, des voitures à vapeur et des chemins de fer souterrains, des vaisseaux pour voyager en l'air... Qu'inventera-t-on après cela? Heureusement que le bonheur reste toujours à inventer pour nos industriels: ils ont de l'ouvrage encore pour longtems.

Nous apprenons avec une grande satisfaction que l'on se propose de solenniser la St. Jean-Baptiste au mont St. Hilaire. Les paroisses environnantes, dans un rayon très étendu, sont convenues de s'y rendre, avec les insignes indiqués dans les *Mélanges*, autant qu'il sera possible de les adopter. Plusieurs paroisses préparent déjà leurs bannières. Nous profitons de cette circonstance pour informer les paroisses qui n'auraient par encore choisi la couleur de leur drapeau, que celle de la Société de Tempérance de la cathédrale est bleue et blanche, portant d'un côté l'image de St. J. B. prêchant, et de l'autre J. C. en croix; c'est à peu près l'image de la médaille; les corporations de métiers en ont de particulières. Cependant toute autre couleur pourrait convenir et nous ne savons pourquoi le vert ne serait pas préféré. C'est donc une heureuse et sainte pensée que celle qui va conduire les paroisses de la rivière Chambly, et bien d'autres sans doute, à ce calvaire vénéré; qui va les réunir au pied de cette croix monumentale qui est comme la grande médaille, le signe de ralliement des chrétiens tempérens, par les idées de souffrances et de sacrifice qu'elle mettra dans leurs âmes. De plus ce site charmant où l'on a si souvent fêté autre chose que la tempérance, demande en quelque sorte une expiation des désordres dont il a été autrefois l'occasion. Cette grande solennité aura lieu le mardi qui suivra la fête de St. J. B. Le jour de la fête a semblé trop peu favorable pour une si grande réunion, et cet ajournement au mardi suivant sera de tout point convenable et pour les paroissiens éloignés, et pour les prêtres qui se proposent d'y assister. La messe se célébrera à 10 heures à la chapelle du monument et il y aura sermon. Il serait à propos qu'on se réunît d'abord au pied de la montagne, pour la gravir avec ordre, ce qui serait bien plus convenable et plus imposant. Pour donner à cette réunion un attrait de plus, on pourrait après l'office prononcer quelques discours, sur des sujets d'utilité publique, tels que l'agriculture, l'éducation, l'esprit d'association; MM. les curés pourraient y parler sur les progrès de la tempérance dans leurs paroisses respectives. Nous sommes persuadés que ces improvisations plairaient infiniment et produiraient un grand bien. Un autre avantage c'est que cette fusion d'idées et de sentimens imprimerait un caractère

national à cette réunion, resserrerait les liens de fraternité qui unissent les Canadiens et les élèverait dans l'opinion et l'estime de leurs frères d'une autre origine. On pourrait clore l'assemblée par des résolutions et l'adoption de certaines mesures pour régulariser à l'avenir de semblables réunions. C'est de la sorte que cette fête serait réellement une fête religieuse et nationale, une véritable fête canadienne.

Le *Missionary Record*, vient de faire acte de zèle prédicateur et de théologien consciencieux. Après avoir dit un dernier mot à l'*Aurore* et à ces pauvres *Mélanges*, si malheureusement disposés pour guerroyer à son goût, il jette à l'avance un long cri d'alarme à l'approche d'une scène d'idolâtrie qui va bientôt avoir lieu dans cette ville. C'est un malheureux événement qui vient périodiquement renouveler ses douleurs chaque année, et il se voit de nouveau condamné à les chanter sur toutes les notes les plus larmoyantes de sa harpe prophétique. Ce malheur qui menace le *Missionary Record* le connaissez-vous? Nous allons vous le dire. Il va arriver la semaine prochaine, et il n'y a pas moyen de l'éviter. C'est la fête et la procession du St.-Sacrement, le *Corpus Christi*, comme dit le révérend. Vous comprenez combien il y a d'abondante matière dans ces deux mots à la colère, à la peur, à la haine, aux diatribes, aux blasphèmes d'un zèle *Missionary Record*. L'idolâtrie, la superstition, l'impiété, les os pourris, (les reliques) les rêves des vieilles femmes folles (la révélation de la B. Julienne touchant la fête du St.-Sacrement), les pains à cacheter, le prêtre et le boulanger, tout cela vient à la file dans le charmant article et lui donne un air tout à fait intéressant et de bon goût. Il est évident que nous n'avons pas du tout envie de discuter avec le *Missionary Record* le dogme le plus saint et le plus auguste de notre religion; nous nous contentons de l'adorer. Et nous ne parlerions pas de ces blasphèmes vomis contre l'auguste sacrement et la personne de J.-C., auxquels on prend soin de nous accoutumer depuis longtemps, si ce n'était pour donner plus de publicité à un excellent avis du *Missionary Record*. Il recommande à ses coréligionnaires de ne se prêter en rien à la pompe de cette cérémonie, de ne pas y paraître, de ne pas la regarder et mieux encore de s'en éloigner en s'enfonçant dans le secret de leurs maisons. Jusque là c'est très bien; il fait preuve de sens, il est conséquent. Il ajoute que malgré cela il n'en est pas moins vrai que tous les cultes doivent être libres; qu'il aime cette liberté de conscience, qu'il la demande pour les catholiques comme pour les autres. C'est encore bien, et nous approuvons cela de tout point. Nous ne demandons ni ne désirons rien que la liberté religieuse; nous n'avons aucun besoin de protection; nous ne voulons non plus aucune faveur, et la liberté que nous demandons pour nous, nous la demandons aussi pleine et entière pour les autres. Nous sommes d'accord jusque là. Mais voici qui nous plaît un peu moins. C'est que le *Missionary Record* prétend faire une obligation de conscience aux protestans qui se trouveraient à la procession, de manifester publiquement et hautement leur désapprobation de cette cérémonie *idolâtrique*. Si nous le comprenons bien, c'est là une provocation au trouble et au scandale; c'est de l'intolérance, c'est du fanatisme; et voilà ce que nous condamnons. Notre culte vous déplaît, nous le concevons; il vous scandalise, c'est possible; mais dans ce cas ne vous mêlez pas à ses cérémonies, et comme vous le disiez tout à l'heure, ne quittez pas vos maisons, pour notre commune édification. Car vous comprenez qu'on tienne fort peu de notre côté à voir dans la foule des spectateurs des figures nullement dévotes et recueillies, des tenues et des postures en contradiction avec nos croyances, de ces visages et de ces gens que vous savez. Si nous avions le pouvoir de seconder votre zèle à les en éloigner, plus efficacement que par nos paroles, ce nous serait un vrai bonheur de vous servir parfaitement. Mais si vos coréligionnaires ne peuvent résister à l'entraînement des magnificences de nos cérémonies, nous attendons, et nous en avons le droit, qu'ils s'y conduiront d'une façon décente, qu'ils n'y occasionneront ni trouble ni scandale, nonobstant vos insinuations, et vos trop chaudes et trop zélées recommandations. Quant à l'assistance des troupes à la procession, c'est une affaire à régler entre vous et leurs colonel, et il nous semble qu'un colonel doit connaître ce qu'il peut et doit permettre à ses soldats. Cependant vos manifestations quelque peu imprudentes nous feraient craindre que la présence d'une force quelconque ne serait pas tout à fait inutile pour protéger en cette occasion le libre exercice de notre religion. Nous demandons qu'on nous accorde au moins la garantie et la sécurité

qu'on donne à un théâtre: c'est exiger assez peu ce nous semble. Ainsi, révérend *Missionary Record*, vous éloignerez vos partisans de notre chemin, ou vous leur recommanderez de s'y tenir décentement. Quant à vos blasphèmes sur nos saints mystères, nous prions Dieu qu'il vous les pardonne; mais ils ne nous donnent pas plus d'inquiétudes sur le mérite et la vérité chaque jour triomphante de notre foi, que les assemblées bibliques de New-York et d'autres lieux, et vous savez ce qu'elles valent.

On nous avait laissé ignorer que M. Marceux missionnaire au Sault St.-Louis accompagne à Québec Mgr. de Montréal.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Élévation d'un nouveau temple catholique dans le Haut-Canada.—L'église de Ste. Catherine, qui avait été détruite par un incendiaire, va être réédifiée. Le 25 mai la cérémonie de la bénédiction ecclésiastique eut lieu. Le révérend M. McDonagh, délégué par Monseigneur l'évêque de Toronto, et assisté des révérends MM. Gordon et Mills et d'un nombreux clergé, posa la première pierre de fondation suivant les rites du culte catholique et au milieu d'une foule de fidèles qui étaient accourus pour jouir de ce spectacle si pieux et si consolant pour eux. *Aurore.*

FRANCE.

—Une messe funèbre a été célébrée le 4 mai aux Invalides, à l'occasion du 22^e anniversaire de la mort de Napoléon. Tout l'état-major de l'hôtel, le maréchal Oudinot en tête, y assistait, ainsi que tous les invalides que leurs infirmités ne forcent pas au repos absolu. Des messes ont aussi été célébrées dans les douze arrondissements de Paris.

—Une dame s'est présentée le 1^{er} mai chez M. Choiseles, trésorier de l'œuvre de la Propagation de la Foi, et lui a remis huit mille francs, sans vouloir accepter de reçu et en demandant seulement qu'on inscrive ce don comme fait, en l'honneur de la Sainte Vierge, le premier jour du mois qui lui est consacré.

—Le dimanche de la Quasimodo, à peine M. de Ravignan venait d'achever un de ses plus beaux sermons, qu'il apprit que sa mère était à toute extrémité. Il est immédiatement accouru auprès d'elle pour lui fermer les yeux. Il paraît que Mgr. Affre serait parvenu à fixer le célèbre prédicateur à Paris, et à l'enlever définitivement au diocèse de Bordeaux.

ANGLETERRE.

—Une belle église gothique vient d'être ouverte à Penzance, comté de Cornouailles à la dernière fête de Pâques. La grand-messe a été chantée par le révérend M. Aubert et le sermon par le révérend M. Young (•) fondateur de la mission. Le soir la congrégation a entendu les RR. MM. Aubert et Daly. Les assistants étaient nombreux, et presque tous protestans de diverses dénominations. Depuis ce temps plusieurs sont déjà rentrés dans le sein de l'Église. Cette nouvelle mission est destinée à faire un bien immense, d'autant plus que jusqu'ici les catholiques de Penzance et des environs avaient été dans l'impossibilité d'accomplir leurs devoirs religieux. *Tablet.*

ESPAGNE.

—On écrit de Gibraltar:

Ayant déjà donné un esquisse de la question agitée par le clergé catholique de Gibraltar et de la *Junte of Elders* soi-disant catholique, je vous envoie les détails suivans avec l'état actuel de la religion ici. Il y a environ 10,000 catholiques dans la forteresse, et le vicaire apostolique le très révérend Docteur Hughes, est assisté dans le gouvernement de l'Église, par le révérend Dr. McLaughlin, vicaire-général, le révérend Padre Felix, curé et sept autres prêtres. Depuis l'arrivée du Dr. Hughes, les progrès de la religion ont été étonnans, et l'église, bien loin d'être vide, comme auparavant, est presque pleine durant toutes les offices et est visitée par un très grand nombre de personnes pendant tout le jour. Il est maintenant impossible d'entrer dans l'église sans être édifié, et il suffit de dire que le nombre des communions est à présent de 20,000, tandis qu'il n'excédait pas 1,500 ci-devant. Il y a un certain temps, bien peu de personnes assistaient aux prières du soir, ou aux messes la semaine, c'est toute autre chose dans ce temps-ci: le nombre en est grand. Les prêtres sont continuellement occupés à entendre les confessions. L'évêque et son clergé se livrent de grand matin et jusqu'au soir à la culture de la vigne du Seigneur et la récompense qu'ils reçoivent en ce monde est bien petite et peu encourageante en vérité. Les prêtres logent dans la petite maison de l'évêque qui n'est pas très confortable, quelques-uns occupent des appartemens à peine plus larges que leurs lits, et celui de l'évêque ne valant pas mieux qu'une cellule d'un monastère. Plusieurs des portes brisées n'ont pas encore été réparées, et j'ai vu moi-même un de ces marteaux, dont se servent ces *bons catholiques* pour l'œuvre de destruction, qui avait été oublié ensuite dans la chambre à coucher de l'évêque. Outre la nourriture l'évêque peut à peine donner chaque mois à ses prêtres quelques piastres pour le vêtement, etc. Il est certain qu'on observe à l'évêché la plus stricte économie.

Cependant le Dr. Hughes a trouvé le moyen de faire bâtir une maison d'école spacieuse, et d'en louer deux autres, qu'il a fait disposer de manière à y recevoir environ 700 enfans des deux sexes, pour leur donner l'enseignement gratuit. Ces établissemens coûtent plus de 5,000 piastres, dont on n'est pas encore payé.

(•) Pères Oblats de la Congrégation de Marschall.

Je n'ai plus qu'un fait à mentionner avant de prendre congé de Gibraltar. Le Dr. Hughes a formé des confréries et des congrégations religieuses qui ont produit les effets les plus salutaires. Le nombre des membres est d'environ 2,500. *Freeman's Journal.*

SYRIE.

—La position de l'évêque protestant à Jérusalem paraît s'aggraver de jour en jour. Des collisions éclatent fréquemment entre lui, les Turcs et les Juifs, qui semblent voir de très-mauvais œil les tentatives de prosélytisme auxquelles il se livre. Suivant des lettres reçues à ce sujet de Jérusalem à Berlin, sa mission répondrait si peu aux espérances qu'on en avait conçues, qu'il désire vivement de quitter une terre où il n'a jusqu'ici obtenu que peu ou point de succès.

OREGON.

Missionnaires pour l'Orégon.—Quatre pères jésuites sont arrivés d'Europe à la Nouvelle-Orléans, la semaine dernière.—L'un d'eux est de Rome, —un autre de Venise, —le troisième de l'île de Malte, —et le quatrième de Fribourg. Ils ne sont restés qu'un jour à l'évêché, pour se reposer des fatigues de la traversée, et sont partis le lendemain pour St. Louis.—Tous les quatre sont destinés pour la mission des Indiens de l'Orégon, et se hâtent de joindre le père de Smet, qui doit être maintenant de retour à St. Louis, après avoir parcouru les états du nord où la charité des catholiques lui a fourni des secours pour sa mission. Le temps du départ des caravanes est arrivé, et probablement dans quelques semaines les journaux de St. Louis, nous apprendront que les missionnaires se sont acheminés vers le désert, pour se rendre aux établissements déjà formés les années précédentes dans la partie du nord-ouest de l'Orégon. Quoique la question du territoire de l'Orégon soit loin d'être terminée, et que le résultat en soit encore bien incertain, les journaux américains annoncent que des troupes nombreuses d'émigrants sont leurs préparatifs de tous les points de l'union, pour aller former des établissements dans ces vastes pays, et même dans la partie contestée.—Parmi les émigrants se trouveront sans doute des catholiques dont les besoins spirituels réclameront la présence de nouveaux missionnaires. Déjà un grand nombre de canadiens peuplent la partie anglaise, et plusieurs prêtres venus du Canada ont exercé avec succès leur zèle parmi les indiens qui habitent la partie du nord. Bientôt ces chrétiens nombreux et serventes, fécondés par les travaux et les sueurs des missionnaires, auront besoin de la présence d'un ou plusieurs évêques, et alors le catholicisme sera immuablement fixé dans ces vastes contrées.

ÉTATS-UNIS.

Concile provincial.—Cette auguste assemblée a terminé ses délibérations, après une semaine de travaux. La seconde séance eut lieu jeudi dernier. L'évêque de la Nouvelle-Orléans offrit le saint sacrifice de la messe pour les prélats décédés. L'évêque de New-York, dans un discours éloquent, donna une esquisse de la vie et des travaux des quatre évêques morts depuis le dernier concile, savoir : David, England, Conwell et Dubois. Dimanche, la cérémonie commença par une procession solennelle, comme le dimanche précédent. L'évêque de Natchez célébra la messe avec beaucoup de solennité, et celui de Cincinnati fit un discours sur les prérogatives de St. Pierre. Les décrets furent signés, et les cérémonies d'usage accomplies, et une procession solennelle termina le tout. Après les vœux l'évêque de New-York prêcha sur la mission apostolique des ministres de l'Église. Durant la semaine, le même évêque prêcha dans la soirée du mardi, sur la dévotion à la bienheureuse Vierge ; le rév. James Ryder, président du collège de Georgetown, prêcha le vendredi et le rév. Thomas Heyden, le jeudi. L'évêque de Cincinnati fit un discours sur l'Eucharistie le vendredi, et le samedi sur l'éternité des peines. *Catholic Herald* du 25 mai.

Nouveaux évêchés.—Nous sommes heureux d'apprendre de bonne source qu'entre autres mesures, le concile recommande des candidats pour le nouveau siège de Pittsburg, dont l'érection fut déterminée en 1837, et dans le quatrième concile. Mais alors on n'avait pas nommé les candidats. Pittsburg peut donc s'attendre à posséder un évêque dans quelques mois. L'église de St. Paul, la cathédrale future, est la plus grande église de la Pensylvanie. L'ancienne église de St. Patrice où le bon M. O'Brien et l'éloquent M. Maguire ont travaillé avec zèle, peut contenir un grand nombre de fidèles ; et l'église temporaire allemande doit être remplacée par un édifice splendide que l'on est sur le point d'élever. On compte 4,000 catholiques allemands, et peut-être 6,000 ou plus de catholiques américains et irlandais à Pittsburg qui sont desservis par cinq ou six prêtres. Il y a dans les districts de l'ouest de la Pensylvanie, qui doivent former le nouveau diocèse, environ 40 églises, 20 prêtres et probablement 60,000 catholiques. La position de Pittsburg donnera une grande importance à ce siège.

On rapporte que le concile a aussi recommandé l'érection d'un siège épiscopal à Milwaukee, pour le territoire de Wisconsin, l'Iowa demeurant sous la juridiction du siège de Dubuque.

Milwaukee contient environ 4,000 habitants. La première maison y fut bâtie il y a huit ans. L'an dernier il y eut 250 nouveaux édifices, et cette année, il n'y en aura pas moins de 350 à 400.

NOUVELLES POLITIQUES.

Nous empruntons à l'*Aurore* le résumé suivant des nouvelles apportées par l'*Acadia* :

Nouvelles d'Europe.—L'*Acadliu*, arrivé d'Angleterre en 12 jours et demi,

apporte des nouvelles européennes de 15 jours plus récentes, celles des Indes et de Chine sont de quelques jours plus fraîches que celles apportées par le *Caledonia*, mais les nouvelles d'Irlande sont du plus haut intérêt : nous les précisons à la hâte.

Les funérailles du duc de Sussex s'étaient faites avec une pompe extraordinaire, ce jour là fut observé comme un jour de fête presque partout dans Londres ; la cavalcade funèbre couvrait une surface de plus d'un mille d'étendue.

Les discussions sur les lois des céréales durèrent quatre nuits de temps et cette question avait été remise indéfiniment.

Le 5 mai il y eut un vif débat dans la Chambre Basse sur le budget de l'année soumis par le Lord Chancelier de l'Échiquier : les Douanes ont présenté un déficit de £750,000, et les impôts intérieurs (excise) £1,200,000. Le revenu entier qui devait être au calcul de sir R. Peel de £17,640,000 n'a pas dépassé £15,600,000, c'est à dire a éprouvé un rabais de £2,000,000. Par bonheur l'*income tax* joint aux indemnités chinoises ont dépassé de beaucoup les calculs ministériels, ainsi que les droits sur les grains, sur lesquels on n'avait pas compté ont empêché un déficit annuel de 8 millions et demi : ceci est un tableau de la prostration du commerce et atteste les misères que la grande masse du peuple vient de souffrir.

L'empereur de Chine a envoyé de magnifiques présents à S. M. la reine Victoria qui consistent en une grande quantité de soies inconnues en Europe, des canapés dorés, des pendeloques de la valeur de £1000 chaque et un châle qui porte toutes les espèces d'animaux connus aux Chinois, travail fait à l'aiguille : en outre 14 caisses de 14 quintaux chaque et une petite boîte de bijouteries.

On faisait des préparatifs pour recevoir le roi de Hanovre et sa suite qui devait arriver en 3 semaines.

La reine doit aller en Irlande vers la fin de Juillet, et des ordres avaient été donnés de tenir prêt le château de Dublin.

Un journal dit que sir Henry Hardinge doit succéder à Lord Elliot comme secrétaire d'Irlande.

O'Connell et son fils aîné ont perdu leurs commissions de magistrats ainsi que dix sept autres à cause de leur participation à l'agitation du Rappel d'Union.

Le commerce est in statu quo, la Bourse aussi, mais les grains avaient la meilleure apparence.

FRANCE.—Les chemins de fer de Paris, d'Orléans et de Rouen avaient été inaugurés. Il y avait eu une émeute aux chantiers de Brest, causée par le renvoi de 7 ou 800 ouvriers. Au mont Valérien 50 piqueurs employés aux fortifications avaient péri sous un éboulement.

ALGÉRIE.—Abd-el-Kader s'était remontré dans l'Ouest avec une force formidable prise dans la tribu des Mascars qu'il avait réussi à soulever.

EGYPTE.—Ibrahim Pacha devait quitter Alexandrie pour se rendre au Caire pour se remettre de son mauvais état de santé. Le bureau de santé avait réussi à assainir Alexandrie. Le comte Ratti Menton, le persécuteur des Juifs (*) devait se rendre en Chine en qualité de consul général de France à Canton.

INDE ET CHINE.—La maille continentale des Indes et de Chine était arrivée à Liverpool le 4 peu après le départ du *Caledonia*. Les dernières nouvelles de Chine sont du 22 mars, et n'ont rien que de favorable. Les auteurs de la révolte de Manille avaient été exécutés. Les Chinois étaient occupés à réparer leurs forts et à fortifier leurs différentes positions, mais le plénipotentiaire britannique et le commissaire chinois étaient en bons termes ; le premier attendait toujours la ratification du traité par S. M. la reine Victoria.

Les succès de sir C. Napier, dans la capitale de laquelle des trésors et des bijouteries avaient été découverts pour un million de valeur, sont confirmés. On a laissé à la reine en conseil à décider à qui appartiendrait la riche découverte ; pendant ce temps là le gouverneur général a déclaré le Scinde Province anglaise, y a aboli l'esclavage, et en a fait sir C. Napier le gouverneur. Il y a également aboli les droits de transit et a déclaré l'Indus ouvert aux vaisseaux de toutes les nations.

Le temps et l'espace nous manquent pour grossir les détails, mais nous avons résumé ce qu'il y a de plus vivement intéressant par le nouvel arrivage. Ce qui créera le plus d'intérêt sans doute, ce sera la pose soudainement prise par O'Connell vis-à-vis du gouvernement britannique. Ce commencement de sérieuse agitation et de précaire situation pour l'Irlande nous fait désirer de voir se succéder rapidement les arrivages d'outremer ; le public partagera sans doute notre impatience tant qu'il sera en haleine sur l'éventualité probable qui résultera de l'état de choses d'aujourd'hui.

CANADA.

La St. Jean-Baptiste.—Nous annonçons avec plaisir que des dispositions ont été prises pour appeler tout prochainement une assemblée pour réorganiser l'association St. Jean Baptiste, à Montréal, sur des bases solides et permanentes. Des officiers seront nommés pour préparer les statuts de l'association et pour en administrer les affaires. Un comité sera choisi pour veiller immédiatement aux préparatifs de la célébration de la fête qui aura

(*) Nous ne pouvons croire que ce soit son opinion personnelle que notre estimable confrère exprime ici. Le comte de Ratti Menton s'est montré parfaitement loyal et équitable dans l'affaire de l'assassinat du Père Thomas, et il a mérité l'estime et l'approbation de tous les gens de bien. Le gouvernement français a fait de son côté acte de justice en donnant à ce diplomate honorable le consulat de Canton. *N. du R. de M.*

lieu cette année, samedi, le 24 du courant. Une messe solennelle sera célébrée en l'honneur du Saint Patron, et l'après-midi une réunion aura lieu dans le grand salon du marché Stc. Anne.

Nous entendons dire qu'on se prépare dans plusieurs paroisses de ce district à chômer cette fête. Il serait à désirer que des associations permanentes se formassent dans chaque arrondissement, afin de prélever une petite contribution qui pourrait être employée à des objets de charité et philanthropiques. Tel doit être le but de ces associations.

Minerve.

Nous sommes charmés de voir que nos paroles ont été entendues, que l'on va prendre des mesures pour organiser ici la célébration de la St. Jean-Baptiste ainsi que nous en avons formé le vœu et conçu le projet dans nos derniers numéros. Nous nous unissons de sentimens avec tous les organes de la presse qui favoriseront la célébration de cette fête, comme nous applaudirons toujours à ce qui sera religieux et national, à ce qui contribuera à resserrer les liens de fraternité qui nous unissent.

—On lit dans le *Quebec Mercury* :

« Le 83e. régiment, qui devait attendre l'arrivée des transports d'Angleterre, va s'embarquer immédiatement pour Portsmouth. Le cap. Boxer, R. N., cap. du port, a reçu, par l'*Acadia*, l'ordre d'engager des vaisseaux ici, pour le transporter. On dit que les troubles d'Irlande sont la cause de ce mouvement subit.

Intempérance.—Samedi soir des gens de police recueillaient dans le faubourg de Québec un misérable gorgé de boisson qui hurlait comme une bête fauve ; à quelques pas de là nous rencontrâmes deux jeunes industriels bras dessus bras dessous que la rue ne pouvait contenir ; ils sortaient d'une cantine où l'un d'eux avait laissé un paquet d'effets que son chien plus raisonnable que lui emportait sur les talons de son maître. Nous revenions au logis, le soir, quand nous entendîmes du bruit tout près de Bonsecours ; c'était un piquet de patrouille qui entraînait un soldat mort-ivre comme malgré lui ; la brute était étendue sur le pavé tout ensanglanté ; il avait eu querelle dans l'auberge où il s'était enivré et le cantinier s'était vu contraint après l'avoir rudoyé longtems de le jeter violemment à la porte. Il y avait quelque tems que nous n'étions plus témoins de ces vilaines scènes, et nous regrettons beaucoup d'avoir à mettre celles-ci sous les yeux du public.

Autore.

—La ville de Saint-Louis vient de voir un meurtre horrible causé par l'ivresse. Deux jeunes gens, Stevenson et Beamis, buvaient ensemble ; le dernier tombe ; son camarade, moins gris que lui, le relève à l'aide d'un juge de paix et l'assied sur un banc. Alors Beamis, poussé par un inconcevable sentiment, se lève, tire un pistolet de sa poche et tire à bout portant sur Stevenson qui meurt au bout de dix minutes. « Tiens, dit l'assassin, j'ai tué un ami ! » Puis accablé par le sommeil de l'ivresse, il s'endort !

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES.—*Séance du 27 avril.*

Nous rapprochons les débats qui suivent des événemens survenus depuis en Irlande.

Lord Elliot demande l'autorisation de présenter un projet de bill ayant pour objet de modifier la loi actuellement en vigueur sur l'enrégistrement des armes, l'importation, la fabrication et la vente d'armes et de poudre en Irlande.

L'orateur fait observer que le but du bill qu'il présente est de rendre plus sévère la loi actuellement en vigueur. L'état des esprits en Irlande lui paraît commander l'adoption de mesures plus rigoureuses en pareille matière.

Si le bill est mis en discussion, il se propose d'entrer ultérieurement dans le détail des dispositions qui en formeront le contexte.

M. W. J. O'Brien.—Je regrette que l'honorable membre n'ait pas trouvé de moyen plus efficace pour mettre un terme à l'anarchie qui régnait dans l'Irlande, qu'un redoublement de rigueur. Son bill, s'il était adopté, n'aurait point pour résultat de diminuer le nombre des atteintes portées à la sûreté des personnes et à la propriété. Le véritable moyen de mettre un terme aux maux qui pèsent sur l'Irlande, c'est d'en faire disparaître la cause.

M. Hume.—Je ne comprends pas pourquoi on veut traiter le peuple irlandais autrement que le peuple britannique. C'est le privilège de tout homme libre de porter des armes. Or, si vous empêchez les Irlandais de porter des armes, ils croiront avec raison que vous les jugez indignes de jouir de la liberté.

La motion, appuyée par lord Elliot, est adoptée.

Séance du 28

Le capitaine Pecheil annonce que, lundi, il adressera aux ministres une interpellation relative aux pêcheries de la France.

En réponse à une question de M. Lefroy, lord Elliot déclare que les meetings dans le nord de l'Irlande ont appelé la sérieuse attention du gouvernement de la reine. On ne saurait douter qu'il s'attache un grand danger à ces réunions dans des parties de l'Irlande où le peuple est favorable au maintien de l'intégrité de l'empire. Il ne n'est pas permis de faire part à la chambre des intentions du gouvernement au sujet de ces meetings ; mais je puis donner l'assurance qu'il ne sera négligé aucune des mesures de nature à protéger la liberté et la propriété publique.

M. d'Israeli.—Je voudrais adresser aux membres du gouvernement une question sur les derniers actes de Constantinople, relatifs aux affaires de Serbie. J'espère que le très-honorable baronnet [sir Robert Peel] donnera à

la chambre l'assurance que le gouvernement de S. M. ne négligera pas ces affaires, mais qu'il protégera la Porte, son ancienne alliée [Ecoutez !]

Sir Robert Peel.—Je manquerais à mon devoir comme ministre de la couronne si je donnais quelque assurance en réponse à l'interpellation qui vient de m'être adressée par l'honorable membre. [Ecoutez !] Quand le moment sera venu, je serai tout prêt à discuter la politique adoptée par le gouvernement de S. M. Mais tant que dureront les négociations, je ne pourrai pas donner sur cette question de plus complets renseignements que ceux que j'ai fournis déjà.

—Dans la chambre des communes, M. Lane Fox a présenté la motion suivante : Il est du devoir du gouvernement de Sa Majesté de prendre des mesures pour mettre un terme à l'agitation de l'Irlande qui augmente chaque jour, agitation qui a pour but de changer l'union législative existante entre la Grande-Bretagne et ce pays. Que si la loi n'est pas assez explicite et puissante, le gouvernement doit s'adresser au parlement pour obtenir le moyen de ramener les Irlandais à la tranquillité. M. Lane Fox demande qu'on vote sur ce paragraphe le jeudi 11 mai.

—Les journaux anglais font mention d'un vote de £2,700 de la chambre des communes qui a été fait pour défrayer les dépenses encourues par le gouvernement anglais à la défense de McLeod dans son célèbre procès avec les Etats-Unis.

Journal de Québec.

IRLANDE.

Evénemens graves en Irlande.—On a long-temps considéré la question du rappel de l'union entre l'Irlande et l'Angleterre, comme un texte de déclamations sans dangers et sans but. Aujourd'hui, les choses ont changé de face ; O'Connell est resté éloigné de Londres pendant la dernière session, et ses efforts, unis à ceux des patriotes irlandais, produisent une agitation assez sérieuse pour que l'Angleterre s'alarme, et que le parlement, frappé de la grandeur du péril, sente le besoin d'intervenir et de provoquer des mesures rigoureuses contre ces vaincus toujours insoumis. Dans la séance de la chambre des lords du 9, le comte de Roden a signalé avec une extrême vivacité, ces masses de peuple qui se rassemblent pour écouter ceux qui lui prêchent la haine de l'Angleterre. Il est temps, a-t-il dit, que le gouvernement sorte de son apathie. Le danger est plus grand qu'il n'a jamais été, parce que les prêtres catholiques s'associent au mouvement. Si la législation actuelle est impuissante à réprimer de tels écarts, il faut demander à la législature de nouveaux pouvoirs pour arrêter le mal. Je prierai lord Wellington, dit en terminant l'orateur, de vouloir bien déclarer si le gouvernement a l'intention de faire cesser les meetings où l'on tient un langage séditieux, et de maintenir l'union législative entre les deux pays.

La réponse de lord Wellington a été telle qu'on pouvait l'attendre de lui. « Le gouvernement est décidé à maintenir l'union pleine et entière, il le demandera, s'il le faut, son appui au parlement pour mettre à exécution toute mesure nécessaire, afin de maintenir cette union. » Et lord Brougham d'applaudir. « Toute révocation de l'union équivaldrait au démembrement du royaume, à la dissolution de la monarchie. » A la chambre des communes ; c'est lord Jocelyn qui s'est chargé d'adresser au ministère l'interpellation du comte de Roden.

Alors sir Robert Peel s'est levé, et il s'est exprimé en ces termes : « Je me félicite que le noble lord m'ait donné l'occasion de faire une déclaration publique sur l'importante question qu'il vient de soumettre à la chambre. (L'union entre l'Angleterre et l'Irlande.) Je crois devoir, à cette occasion, citer les comptes-rendus des débats parlementaires sur l'adresse, en 1834. »

Après ce coup-d'œil rétrospectif sur les manifestations de cette époque, le chef du cabinet déclare que le gouvernement actuel est animé, vis-à-vis de l'Irlande, des mêmes sentimens que ceux que nourrissait la précédente administration. Sans doute, ce serait avec les plus vifs regrets que le gouvernement se verrait réduit à une semblable extrémité, mais cependant, s'il s'y voyait forcé, il n'hésiterait pas à demander au parlement de nouveaux pouvoirs dans l'intérêt du maintien de l'inviolabilité du royaume.

Il ne faut pas se le dissimuler, ces paroles ont été accueillies avec une grande faveur par la chambre des communes. Le sentiment général du parlement est évidemment favorable à la politique du cabinet. Il y a même ceci de remarquable, c'est que les provocations aux mesures oppressives partent des bancs de la chambre et vont stimuler l'ardeur du ministère. La vieille haine des stories trouve un appui dans l'intolérance religieuse des whigs protestans, et tous s'unissent pour réclamer à grands cris l'asservissement complet de l'Irlande. Il est facile de prévoir ce qui doit sortir de la dernière discussion du parlement. Le ministère, sûr de l'assentiment des chambres, va frapper sans pitié sur les rebelles irlandais.

Les déclarations faites dans le parlement anglais par le duc de Wellington et par sir Robert Peel, au sujet de maintien de l'union législative en arrivant à Dublin, ont porté au plus haut point l'irritation des partisans du rappel. Les mêmes journaux, qui annoncent l'arrivée en Irlande de nouveaux régimens, contiennent aussi la relation d'un meeting convoqué par M. O'Connell, et dans lequel cet homme puissant, redevenu plus que jamais le grand agitateur, a prononcé un discours plein de la plus violente exaspération. M. O'Connell, en se levant, paraissait, dit-on, pouvoir contenir à peine ses émotions, et il a commencé en s'écriant :

« C'est un beau jour pour l'Irlande ! La tactique de nos maîtres d'Angleterre a été jusqu'à présent de ne pas faire attention à l'agitation pour le rappel ; maintenant tout le peuple anglais saura, grâce au parlement, ce qui se

passé en Irlande. Je suis bien aise de cela ; il est bon que le peuple irlandais soit connu et qu'il soit craint ; il est bon qu'on sache qu'il ne se laisse pas dompter. Merci au duc de Wellington, merci à lord Roden, à lord Jocelyn (applaudissement), merci à Spring *Lice* (rires)—(M. O'Connell dit ici Spring *Lice* pour Spring *Rice*, et comme *lice* veut dire *pous*, ce jeu de mots d'une couleur locale a le plus grand succès dans l'auditoire),—merci à Henri Brougham, le plus misérable des hommes, traître à ses amis, servile à ses ennemis. Il a du talent certainement ; mais son sordide et misérable égoïsme lui a fait violer toutes les lois de l'honneur, et pour lui il n'y a pas de route trop sale pour ramper jusqu'au pouvoir.

« Je me suis réjoui de voir un homme aussi méprisable devenir l'ennemi de l'Irlande.

« Si le parlement veut attenter au droit de pétition, alors que l'Angleterre double ses troupes dans ce pays-ci, car le peuple ne se soumettra pas à une pareille violation de la constitution. Tant que je vivrai il n'y aura pas de rébellion en Irlande, si je puis l'empêcher ; mais je ne puis vivre longtemps, et ils auront beau inonder l'Irlande de troupes, je le leur dis, ils n'empêcheront pas une collision d'éclater six mois après que je ne serai plus là. J'ai cru autrefois aux promesses du gouvernement anglais ; voilà ce que nous en avons retiré. Que Wellington et Peel répètent leur déclaration, je la traiterai comme un chiffon. Ils peuvent anéantir la Constitution, mais la chose ne sera pas si facile qu'ils le croient. J'irai dans la chambre des communes, je ferai faire divisions sur divisions, j'userai de tous les moyens qui seront en mon pouvoir. Ils pourront me fouler aux pieds, mais je ferai mon devoir, et je sais que l'Irlande fera le sien. (Applaudissements.) Ils peuvent supprimer un individu. Ils ne peuvent pas faire une loi pour nous dissoudre, sous peine de déshonorer leur pays aux yeux de l'Europe. Qu'ils y songent, ils pourront bien avoir à éteindre dans le sang du peuple irlandais les derniers restes de sa liberté. Tant qu'il y aura un point dans la Constitution sur lequel je puis poser mon pied comme sur le point d'appui d'Archimède, je combattrai pour la liberté violée de mon pays. Peel a dit, et je l'ai lu avec horreur, qu'il était autorisé à déclarer que la reine était décidée à maintenir l'union. C'est un mensonge, un mensonge ministériel ; ce sont les ministres qui ont dit cela, mais non pas la reine. Les Tories lui ont arraché le pouvoir ; mais elle va venir en Irlande, que Dieu la bénisse ! Elle sera la bien-venue ; mais le jour de son arrivée, elle recevra des pétitions avec trois cent mille signatures pour le rappel de l'Union. Sur tous les murs elle verra le mot : « Rappel ! » Partout où elle ira, elle trouvera des bannières avec le mot : Rappel ! » Et des inscriptions qui diront : « Oh ! bien aimée reine, rends-nous notre parlement ! »

On lit dans le *Times* du 13 mai :

« Le 11^m. régiment d'infanterie est arrivé le 11 à Dublin, venant d'Angleterre. Il va se rendre à Kilkenny, à Corlow et dans les environs. Depuis seize ans, on n'avait pas vu semblable concentration de troupes en Irlande. La garnison de Dublin seule est forte de plus de 4,600 hommes. L'agitateur, qui a mis le gouvernement dans la nécessité d'employer tous les moyens que la loi met à sa disposition pour maintenir entière l'union législative, commence à ne pas dissimuler son envie de repousser la force par la force. Un journal de Gallway dit : Nous le proclamons hardiment et franchement, si pour étouffer l'expression de l'opinion publique en Irlande, et surtout pour nous empêcher de parler sur la révocation de l'union, on employait d'autres moyens que les moyens légaux, nous croirions en conscience devoir repousser la force par la force, et nous ne croirions en cela qu'exercer un droit constitutionnel. La question de la révocation de l'union a pris aujourd'hui une position dont il n'est permis à aucun pouvoir de la chasser, et les journalistes saxons sont bien sots de prêcher la violence : ils feraient mieux d'imiter cet âne (*ass*) de Lane Fox, qui n'a pas persisté à présenter sa motion.

« En vérité John Bull est stupide comme un Saxon. Il n'y a, dit-il, que six heures qui séparent l'Angleterre de l'Irlande ; ainsi ne bougez pas, Irlandais ! Nous ferons observer à John Bull que l'Irlande n'est qu'à douze jours de l'Amérique et qu'il ne faut que trois heures pour passer de France en Angleterre. Des milliers d'Irlandais enrôlés sous les drapeaux consentiraient-ils jamais à déchirer avec leurs armes le sein de leur mère ? Parmi ces guerriers, qui pourrait oublier sa patrie ? Nous connaissons bien notre force, ô John Bull ! C'est pourquoi nous parlons haut et ferme. Nos cœurs sont pour la paix ; mais nos bras sont bons pour la guerre. Que l'Angleterre ne nous irrite pas étourdiment, qu'elle ne nous insulte pas avec ignorance, ou bien elle pourrait s'attirer un châtimement plus rigoureux qu'elle ne pense. »

Nul ne peut prévoir quelles seront les suites de cette terrible guerre que l'Angleterre vient de déclarer à sa conquête. La force est de son côté, le droit est du côté de l'Irlande. Mais qu'on se le rappelle, le sang des martyrs enfante des vengeurs, et peut-être la Grande-Bretagne se repentira-t-elle amèrement d'avoir ajouté à tous ses embarras le fardeau d'une lutte impie, entreprise en faveur de la cause la plus injuste. *Courrier des Etats-Unis.*

ESPAGNE.

—Voici les passages principaux du discours prononcé par le régent à l'ouverture des Cortès Espagnoles :

«...Depuis que la précédente législature a terminé sa tâche, aucune altération notable n'est survenue dans les relations que nous avons avec les gouvernements des autres pays.

«...Une insurrection inattendue est venue paralyser nos prudentes économies, et il a fallu s'attacher à réprimer ce mal si grave. L'armée a été, à

cette époque, comme toujours, un modèle de subordination et de discipline, aussi bien que de valeur et de fidélité.

«...Grâce à la coopération également noble et décidée de la garde nationale, la commotion, qui eût été fatale, si on l'eût laissé respirer, a été étouffée à son début, et la tranquillité a été complètement rétablie.

«...Les lois que le gouvernement, d'accord avec la constitution, soumettra à votre examen, contribueront à rendre plus parfaite l'administration, à compléter le développement de toutes les branches de la richesse et à élever l'institution de la garde nationale, l'enseignement public et la bienfaisance à la hauteur qui convient au nom espagnol ; et j'ai en attendant la satisfaction de vous annoncer qu'actuellement la paix, la loi et l'ordre règnent dans toute l'étendue de la monarchie.

«...Lorsque S. M., à l'époque fortunée qui approche, prendra en main les rênes du gouvernement de son peuple, qu'elle ne rencontre aucun obstacle au bien que prépare son cœur généreux, et puisse-t-elle entendre autour d'elle, recueillir le fruit le plus précieux de nos soins et de nos sacrifices ! »

ILES SANDWICH.

Cession des Iles Sandwich.—Il paraît que ce n'est pas sans quelque raison que le gouvernement anglais a fait la sourde oreille aux plaintes que l'occupation des îles Marquises et des îles Otaïti ou de la société parla France a soulevées en Angleterre : car ce gouvernement lui-même avait un doigt dans le gâteau, et, par compensation sans doute, il prenait possession des îles Sandwich. Un journal anglais annonce que cet archipel important a été cédé à la couronne britannique le 25 février dernier, qu'il en a été aussitôt pris possession, au nom de la reine Victoria, par lord G. Paulet, commandant le vaisseau de S. M. le *Carisfort*, et que le pavillon britannique a été arboré et salué par le fort et les vaisseaux en rade. Ces îles, par leur position, sont d'une importance incalculable à l'Angleterre ; les habitants ont fait des progrès rapides dans la civilisation ; ils ont une forme de gouvernement constitutionnel, un roi et une petite armée. *Canadien.*

LE DOCTEUR PEPERKOEK.

AVENTURES D'UN MÉDECIN VERT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

IV.—*La Cour de Saint-Germain.*

Ce n'est pas le tout d'arriver à la porte de la cour, d'y connaître un seigneur puissant et même d'être sûr qu'on en sera bien accueilli ; il faut encore pouvoir y aborder. Le docteur Peperkoek l'éprouva.

Le lendemain de sa joyeuse entrée dans Saint-Germain, où il avait annoncé, d'un ton qui n'était pas sans importance, qu'il venait voir monseigneur le duc d'Aumont pour être présenté à Sa Majesté, ils se fit faire un habit noir à la mode ; ce qui plut à Chicot qui prétendait que le deuil va aux médecins comme la conscience aux meuniers. Ils demanda alors qu'on le conduisit au duc d'Aumont. Il ôta, le prenant pour un gentilhomme campagnard, s'empressa de le diriger poliment sur l'hôtel du duc, où il fut répondu que le maître était à la cour, retenu par son service et pour le moment ne quittant pas Sa Majesté.

—Il me présentera d'aussi plus commodément, dit le docteur. Sur quoi, il se hâta de rentrer à son legis, pour relever encore, le mieux qu'il put, sa toilette, et cirer ses moustaches. Il était coquet pour la première fois de sa vie. Il prit avec lui Cort-Jan et Chicot, afin de se donner une certaine considération, et s'achemina vers le lourd château de Saint-Germain.

—Voilà une imposante habitation, dit-il ; mais je m'y plaindrais pourtant moins que dans ma petite maison du faubourg. Allons toutefois ; il y a là-dedans des malades, comme dans les chaumières du Courtrais et du Tournaïsis. Il s'adressa ingénument à la première sentinelle, qui pour toute réponse lui enjoignit brutalement de gagner le large.

—Croit-il donc celui-là que je veux avaler le château ? dit le docteur surpris, un reculant néanmoins et consultant Cort-Jan.—Les sentinelles, dit celui-ci, sont susceptibles d'avoir des consignes ; c'est au portier qu'il nous faut parler.—Après avoir fait un détour sur l'esplanade, le docteur se dirigea vers la porte d'entrée.

—Que demandez-vous ? dit le suisse en l'arrêtant.—Je veux parler à monseigneur le duc d'Aumont.

—On n'entre pas ici sans ordre ; qui êtes-vous ?—Je suis son médecin de campagne.

—Eh bien ! si vous voulez l'approcher, comme il n'a pas besoin de vous à la cour, écrivez-lui et demandez audience.

Le suisse ayant dit cela, congédia insolemment le docteur, en lui tournant le dos. Le médecin vert regarda Chicot qui lui dit :—Si c'est là de la politesse, elle a une vilaine doublure. Il regarda Cort-Jan, qui lui répondit avec un signe de tête :—Il n'y a pas d'autre moyen ;—et les trois opérateurs s'en retournèrent à l'auberge, où Balourdet les attendait.

Le docteur se mit à écrire à monseigneur le duc d'Aumont une lettre peu étendue, où il se bornait à annoncer qu'il était arrivé, comme Son Excellence l'avait engagé à se le permettre. Il plia proprement sa lettre, sans pourtant lui donner la tournure élégante des lettres de cour, la cacheta et reprit la route du château. Il voulait la remettre au suisse. Mais celui-ci le reçut assez mal, car il avait aussi sa consigne, et il finit par lui faire comprendre qu'il fallait porter son placet à l'hôtel d'Aumont.

Le pauvre docteur s'y rendit, frappa honnêtement, et présenta sa lettre en la recommandant comme pressée ; un grand laquais la prit sans lui répondre un mot et lui ferma la porte au nez.

—On la donnera sans doute aux heures convenues, dit-il à ses deux fidèles suivants. Attendons la réponse.

—Ces gens-là sont honnêtes comme des fagots d'épines, dit Chicot ; on ne connaît pas ici la puérilité civile (il voulait dire la civilité puérile).

Le lendemain, le surlendemain, huit jours se passèrent ; la réponse ne vint point. Le docteur n'y comprenait rien ; il ignorait que les grands seigneurs, à qui on écrit beaucoup de lettres, la plupart du temps ne les lisent pas ; si bien que les valets qui le savent ne prennent pas même toujours la peine de les leur présenter. De plus il se sentait mal à son aise, dans cette petite ville de bruit et de tumulte, pleine d'officiers et de courtisans, où l'on remarquait son air provincial et où tout le monde le montrait au doigt, en demandant : Qu'est-ce que ce grand maigre ? Il n'avait pas jugé à propos de se faire connaître ; et ses compagnons avaient imité sa discrétion.

Il écrivit une seconde lettre et la fit porter par Balourdet, lequel lâchant aux domestiques quelques insolentes plaisanteries, fut reçu moins sèchement que son maître. Huit autres jours se passèrent pourtant encore sans nouvelles. Cependant l'argent ramassé à la foire d'Amiens allait être bientôt dépensé ; le docteur ne gagnait rien, non plus que ses associés. Il perdait patience et maudissait les manières séquestrées des cours.

On lui parlait tous les jours et partout du duc d'Aumont, il était auprès de lui et il ne pouvait pas le voir. Il s'était placé sur le chemin des chasses et au bord des promenades où allait la cour ; il avait aperçu son duc et n'avait pu l'approcher. L'hôte, à qui ce séjour prolongé était convenable, cherchait à soutenir son courage, en lui disant qu'il aurait son tour. Si ce n'eût été la crainte des quolibets qui l'attendaient dans le Courtrais, le bon docteur s'en fût retourné, dit-on, comme il était venu. Mais il avait si sérieusement annoncé qu'il reparaitrait docteur en titre, que le cœur lui saignait d'en avoir le démenti.

Comme il se désolait le sixième jour, Chicot, qui allait suretant à la découverte et qui avait surtout cherché à connaître les amis du portier de la cour, sachant bien qu'on va plus vite par les petites protections que par les grandes, Chicot entra la figure animée :

—Une circonstance, dit-il, le fils du portier malade.

—Et quand il serait malade, répondit le docteur crois-tu qu'ils n'ont pas ici des médecins ?

—Certainement qu'ils en ont. Mais il y a médecins et médecins. Ceux-là vont lui couper le doigt ; et vous ne feriez pas cela, docteur. Voilà la différence, comme dans la parade. Le père et la mère sont désolés. Le jeune homme est garçon de garde-robe dans la maison du roi ; on est ce qu'on peut. L'opération qu'on va lui faire le met en danger de perdre sa dignité, comme dit le proverbe : qui laisse sa place en perd la trace.

—Mais quel est donc ce mal pour qu'il faille lui couper le doigt ? Je gagnais que c'est un panaris.

—Justement.

—Allons-y, Chicot.

—Le temps presse ; le chirurgien vient à onze heures.

—Et il en est dix.

—Permettez que je coure devant, dit Cort-Jan, et qu'au moins je vous fasse valoir. La loge du portier est le chemin de la cour.

Balourdet, que l'on laissait seul et qui s'impatientait aussi, secoua la tête, s'en alla à l'hôtel d'Aumont, et se campant hardiment devant les domestiques, à qui il avait remis la lettre :—Mes gaillards, leur dit-il, quelque chose que je ne voudrais pas pour mon compte vous pend au nez. Le célèbre docteur Peperkoek, premier professeur, premier médecin, premier dentiste de l'université de Leyde, de l'université de Louvain et de toutes les universités savantes, ce grand homme, ce très-grand homme, que Mgr. le duc d'Aumont a fait venir précipitamment de la Flandre en chevaux de poste, est ici depuis plusieurs jours. Je vous ai remis la lettre où il annonce son arrivée au seigneur duc qui l'attend ; et cette lettre n'est point parvenue ; et le docteur Peperkoek repart demain en habit gris. Je ne vous dis que cela.

Il se retira sans ajouter un mot de plus. Le domestique, chargé des lettres en avait, comme toujours, écrit quelques-unes. Il courut au château, parvint à son maître et lui dit effrontément :—Monseigneur ; je vous ai remis le placet d'un illustre docteur de Flandre, qui est arrivé sur votre invitation.

—Le docteur Peperkoek, dit en riant le duc, à qui ce nom n'échappait point.

—Lui-même, monseigneur.

Le duc d'Aumont appela son secrétaire, qui n'avait pas vu les lettres, et n'ayant pas le temps de chercher qui avait tort, ou lui-même ou ses gens, il envoya vivement un officier à la découverte du docteur, en annonçant que c'était un homme qu'il voulait présenter à Sa Majesté.

Certainement il entra dans sa pensée une maligne intention d'amuser le roi. Pendant ce temps-là, le docteur, précédé de Cort-Jan, qui par quelques grands mots habiles lui avait préparé un accueil respectueux, s'était vu introduit auprès du malade. Le jeune homme souffrait ; et sa mère exposait en pleurant toute sa douleur de songer qu'il fallait lui couper le doigt et l'estropier peut-être. Calme et recueilli, le médecin vert examinait le mal ; le panaris, en terme de l'art, était mûr.

—N'est-ce pas une poule que j'entends chanter ! dit-il tout à coup.—C'est une poule qui achève de pondre, répond le suisse, très-surpris d'une telle question.

Le docteur, se tournant vers la mère du malade, lui dit doucement.

—Allez me chercher l'œuf.

La bonne femme s'arrêta trois secondes, prête à demander pourquoi faire ? Mais dans un moment aussi solennel, elle songa qu'un grand médecin ne dit rien d'inutile ! elle courut à un petit poulailler pratiqué derrière sa loge et rapporta l'œuf tout chaud.

—Fort bien ! dit le docteur en le prenant. Il l'ouvrit aussitôt par le gros bout, comme on ouvre un œuf à la coque, et dit au patient :

—Mettez là-dedans votre doigt malade ; vous le retirerez quand l'œuf sera cuit.

—Qu'est-ce que cela ? quand l'œuf sera cuit ! dit le suisse. Mais il n'y a pas de feu.

—Le panaris est un feu peut-être, dit le docteur d'un ton plein de gravité ; laissez faire.

Le jeune homme avait obéi. Au bout d'une minute, il éprouvait un soulagement si sensible, qu'il le manifesta ; de moment en moment, son mal s'adoucisait. Au bout d'un quart d'heure, l'œuf paraissait cuit en effet, comme s'il eût passé au feu ; le doigt qu'on en retira était guéri et n'avait plus besoin que d'un léger pansement, que le docteur fit au milieu des bénédictions de la famille.

Ce qui est singulier, c'est que ce remède conservé dans les notes du docteur Peperkoek, a été publié, avec d'autres de ses procédés, par Sonnini, dans sa grande *Bibliothèque physico-économique*, et que les médecins continuent à couper le doigt malade d'un panaris.

Sur ces entrefaites, le chirurgien qui devait faire l'opération arriva et ne parut pas content de n'avoir plus rien à couper. L'officier, envoyé par le duc d'Aumont à la recherche du docteur, passa un moment après : il fut frappé du mouvement qui avait lieu dans la loge du portier ; il y entra pour demander si on ne saurait pas lui dire où il trouverait le docteur Peperkoek, que monseigneur le duc d'Aumont voulait présenter à Sa Majesté.

—Le voilà, dit Cort-Jan.

Et tout le monde racontait à la fois la cure merveilleuse qu'il venait de faire.

Le docteur rougissait de modestie, et de joie ; il se voyait, sans deviner comment, arrivé à son but ; car on n'avait pas eu le temps à la cour de savoir une opération qu'il terminait à peine. Il fendit la foule de curieux qui s'était amassée et suivit l'officier, laissant dans la loge Cort-Jan et Chicot, que l'on comblait de rafraîchissements et de politesses.

Le duc d'Aumont fut surpris de voir son docteur sitôt trouvé. L'officier lui conta ce qu'il venait de faire.

—Ici comme en Flandre, docteur, lui dit-il, je vois que vous n'avez pas besoin d'avoir ces titres pour battre nos médecins. Y a-t-il longtemps que vous êtes arrivé ?

—Seize jours, monseigneur.

—Et vous m'avez écrit ?

—Deux fois.

—Je suis bien mal servi. Mais enfin vous voilà ; déjà Sa Majesté vous connaît. Elle sait ce que vous avez fait au camp ; et plus d'une fois elle a daigné rallier les deux médecins qui n'ont pas voulu voir en vous leur confrère. Dites-moi votre hôtel, docteur ; je vais tantôt vous annoncer à Sa Majesté ; vous serez présenté demain. Ce soir, je vous ferai savoir l'heure.

Le duc achevait ce mot, quand un des valets de chambre du roi entra effaré :

—Monseigneur, dit-il, Sa Majesté, en allumant la cire pour cacheter une lettre confidentielle, vient de se brûler cruellement la main ; on cherche les médecins et on ne les trouve pas....

—Venez avec moi, docteur, dit brusquement le duc d'Aumont.

Et le docteur suivit le duc sans trembler.

Louis XIV, tout entier à son ardente douleur, ne fit pas attention à l'homme qui lui prenait la main. Peperkoek qui était très-grand, avait mis un genou en terre pour sa commodité ; on lui en fit honneur, comme d'une de ces formules respectueuses qui plaisaient tant à la cour du grand roi.

—Pas mal ! disait le duc. Pas mal ! répétaient les courtisans.

L'honnête médecin vert était content de se trouver devant Louis XIV ; sans en éprouver de trouble, il considérait la plaie, qui était assez grave. La cire allumée était tombée sur une manchette de dentelles qu'elle avait mise en flammes ; et avant qu'elle fût éteinte, elle avait fait une brûlure vive d'un pouce d'étendue. Il reconnut avec joie qu'aucun nerf, aucun muscle n'était attaqué, et que la peau seule avait souffert.

—Avez-vous de la glace ? dit-il alors.

On ignore quel usage il en eût fait.

—Nous n'avons pas de glace sous la main, répondit un valet de pied, qui faisait le bel-esprit ; mais voici des gelées....

Et il indiquait, sur une petite table où le roi avait fait collation, des conserves de fruits. Parmi plusieurs assiettes, le docteur aperçut de la gelée de groseilles. Était-ce l'expérience, ou la méditation, ou le hasard qui le guidait ? Il en prit une ample cuillerée, en couvrit la brûlure et l'enveloppa très-adroitement d'une compresse si bien liée qu'elle ne gênait pas les mouvements de la main. La douleur cessa si instantanément, que le roi, comme s'il fût alors seulement revenu à lui, jeta les yeux sur le docteur. Il parut surpris de voir cette figure inconnue.

—Sire, dit le duc d'Aumont, c'est le docteur Peperkoek.

Et il expliqua les hasards de cette présentation.

—Docteur, lui dit le roi, nous sommes fort aise de vous voir. Nous vous cou-

naissions déjà par notre cousin d'Aumont. Nous reconnaissons qu'il n'a point exagéré votre mérite; car nous ne ressentons plus de souffrance. Vous êtes un homme merveilleux. M. de Mesgrigny, poursuivit le roi, en s'adressant à l'un des seigneurs de la cour, dites, s'il vous plaît, qu'on apporte pour le docteur une bourse de six cents louis.

Le docteur s'inclinait profondément, quand les médecins de cour que l'on cherchait arrivèrent, le médecin vert ayant fini. Ils furent surpris de voir si bien auprès du roi cet opérateur de Flandre dont ils avaient ri avec leurs confrères du camp, qui l'appelaient un empoisonneur. Ils furent consternés d'apprendre ce qu'il avait fait. Mais ils se gardèrent bien d'adopter ses traitements, qui guérissaient si vite; et leurs successeurs les ont imités en cela. Aussi, le remède que l'on vient de voir employé pour éteindre comme par enchantement la brûlure de Louis XIV, a été retrouvé il y a quinze ans par un pâtissier de Paris; et les médecins ne l'évitent pas moins, quoiqu'il soit éprouvé, certain, infallible.

Le docteur Peperkoek rentra ravi à son auberge; le duc d'Aumont lui avait promis sa patente de docteur. Il ramenait Cort-Ian et Chicot triomphants. Balourdet savait déjà ce qui s'était passé; on ne s'entretenait dans la petite ville que du célèbre docteur qui venait de guérir le roi; et cet homme, à qui deux heures auparavant, personne ne faisait attention, fut dès lors assailli de visites et d'invitations. La bourse de six cents louis remontait royalement ses finances; et il convenait en lui-même que Louis XIV était un grand roi.

Le lendemain matin il reçut de la cour un paquet, qu'il se hâta d'ouvrir. Il y trouva un parchemin, portant ce qui suit:

« Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui les présentes verront: savoir faisons que le sieur Jérémie Peperkoek, médecin en Courtrais, nous ayant heureusement traités, nous et plusieurs de notre cour, en raison de sa grande habileté, nous voulons et attendons, de notre pleine puissance, certaine science et autorité royale, que dans tous les lieux, villes et pays de notre obéissance, ledit Jérémie Peperkoek soit reconnu, comme nous le reconnaissons, docteur en médecine et en chirurgie, et qu'il puisse exercer comme tel, partout et en toute rencontre, sans que personne lui puisse porter empêchement, ni disputer ledit titre de docteur, dû à ses mérites. Car tel est notre plaisir.

Donné à Saint-Germain en Laye, le 24 mai 1668.

Signé LOUIS.

Ainsi Louis XIV mettait les faits de niveau avec les examens et les grades académiques. C'était raisonné.

Le docteur sauta de joie; ce qui lui arrivait rarement. Il acheta un cheval le même jour; et le lendemain au point du jour, sans attendre autre chose, il se remit en chemin, pour regagner son pays. Il emmenait Cort-Ian et Balourdet, qui déclarèrent qu'ils ne voulaient plus le quitter. D'ailleurs il devait à Balourdet, dont il avait appris le stratagème, une certaine dose de reconnaissance; et il pensait qu'il pourrait former Cort-Ian à le remplacer.

Précédé de Chicot, qui annonçait les succès de notre maître, le médecin vert rentra triomphant. Les malades furent très-joyeux d'apprendre que le docteur Peperkoek pouvait librement exercer partout. Dès le lendemain de son retour, on le fit venir chez un riche bourgeois de Courtrai, à qui les chirurgiens voulaient couper la jambe. Ce bourgeois avoit eu le pied écrasé par une roue de charrette; la gangrène s'y était mise; elle gagnait le mollet. Le docteur fit envelopper le pied et la jambe malade dans un cataplasme de crème fraîche, que l'on renouvelait de cinq en cinq minutes, ce qui consuma, pendant un mois, le produit de quatre-vingt-dix vaches. Mais au bout d'un mois la jambe malade était sauvée.

La réputation de cet homme singulier, dont les lauriers ont été étouffés, grandissait tous les jours. Il reçut le 30 juin une lettre du duc d'Aumont, lequel lui exprimait sa surprise de la promptitude avec laquelle il était parti et le désir que témoignait le roi de le retenir à Saint-Germain. Il répondit qu'il se devait à son pays et qu'il désirait y mourir; mais qu'il serait toujours reconnaissant envers Sa Majesté et à ses ordres personnels, ainsi qu'à ceux du duc d'Aumont.

Il ne se sépara point des associés que son voyage lui avait donnés, et mourut à cent trois ans, en l'année 1710. De ses trois compagnons, Balourdet seul l'avait précédé; Cort-Ian et Chicot continuèrent sa médecine avec succès; mais il ne furent pas docteurs. Chicot s'en moquait, disant qu'il n'était pas un sac, pour avoir besoin d'une étiquette ou d'un titre.

FIN.

(Journal de Bruxelles.)

EXERCICE TRÈS DEVOT

A

St. Antoine de Padoue

LE

THAUMATURGE.

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

THOMAS GARY,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,

Et chez les différents Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SYNTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

COLLEGE

DE

SAINT-VINCENT;

Près Richmond, (Virginie.)

CETTE INSTITUTION est agréablement située à un mille environ de Richmond, dans un lieu tout à fait favorable à l'étude et à la santé. L'objet des fondateurs est d'offrir à la jeunesse du sud, aux conditions les plus modérées les avantages d'une éducation complète pour l'esprit et le cœur. Les mathématiques, et autres sciences pratiques, également utiles, ainsi que les langues anciennes et modernes, feront partie du cours d'enseignement; mais rien ne sera épargné pour préparer spécialement chaque élève à la carrière qu'il se propose de parcourir. La sévérité ne sera employée envers les élèves qu'autant que ce serait nécessaire; mais l'exactitude de la discipline sera maintenue par des punitions employées à propos contre ceux qui l'enfreindraient. Les récréations se prennent toujours sous les yeux des professeurs, et dans le collège. On ne permettra point aux élèves de retenir aucun argent à leur disposition, et il est recommandé aux parents de ne pas leur accorder plus d'un escalin par semaine, pour leurs menues dépenses.—Les élèves ne feront point de visites, si ce n'est à leurs plus proches parents, et qu'autant que le président le jugera convenable; dans tous les cas, ils ne passeront point la nuit hors de la maison. Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage immédiat du collège n'auront point permission de visiter leurs familles, si ce n'est aux vacances qui commencent le 1er juillet, et finissent le 15 août.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves, excepté la correspondance avec les parents, seront sujettes à inspection, et toute lettre adressée soit aux élèves, soit aux directeurs de l'institution, doit être affranchie. Quoique la religion catholique soit seule professée dans le collège, les consciences ne seront point violentées. Cependant personne ne sera exempté de l'assistance aux exercices publics de religion outre les motifs d'ordre et d'uniformité, il est à souhaiter que le public soit à même d'apprécier avec connaissance de cause, les principes et les pratiques du catholicisme qui paraissent souvent attirer d'une manière assez marquée l'attention publique.

Les frais de livres, vêtements, etc. doivent être payés d'avance, à l'époque de l'admission de l'élève, et ainsi de suite à chaque semestre. Le prix de la pension, y compris la nourriture, le logement, le blanchissage, le raccommodage du linge et des bas, et les visites ordinaires du médecin, est de cent-cinquante piastres pour l'année scolaire, qui est de dix mois et demi. La moitié de cette somme doit être payée d'avance, à l'entrée de l'élève, et au commencement de chaque semestre, règle pour laquelle la modération des prix ne permet pas d'admettre d'exception. Ceux qui passent leurs vacances au collège, paieront vingt-piastres pour ce temps-là.

Il n'y a point de dépenses additionnelles, si ce n'est pour une maladie prolongée, ou pour des objets fournis aux élèves. Mais personne ne sera admis pour moins d'une demi-session, et on ne fera aucune déduction sur un trimestre une fois commencé.

Toutes les précautions ont été prises en faveur des jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique, de manière à écarter d'eux toute espèce de danger. Ils prendront leurs récréations dans une cour séparée, et auront des exercices de piété, destinés spécialement pour eux.

S'adresser à

M^r. WHELAN,
Evêque de Richmond,

ou aux

Revd. MM. O'BRIEN et BERNIER.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTOS, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½ d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P^rTE. DE L'EVÊCHÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.